



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 99 b) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement :
coopération économique et technique
entre pays en développement

État de la coopération Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, qui couvre la période biennale 2001-2002, examine en particulier la coopération concernant les accords monétaires, financiers, commerciaux et en matière d'investissements, notamment dans l'optique de l'intégration régionale et sous-régionale dans le Sud. Des progrès considérables ont été enregistrés sur de nombreux fronts, mais certaines tendances négatives se sont fait jour qui, dans bien des cas, résultent de l'instabilité qui a caractérisé les affaires internationales durant la période considérée. Les pays en développement jouent un rôle de plus en plus important dans le cadre des accords économiques Nord-Sud et Sud-Sud; cependant, le degré de cette participation varie d'un État à l'autre. En outre, le rapport attire brièvement l'attention sur le fait que la société civile et le secteur privé deviennent des acteurs importants dans le cadre des initiatives Sud-Sud. Il se conclut par des recommandations visant à faire progresser la coopération Sud-Sud.

* A/58/150.

** La soumission du présent rapport a été retardée pour laisser aux départements compétents le temps nécessaire pour l'examiner et l'approuver.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		
I. Introduction	1–7	4
II. État de la coopération Sud-Sud	8–41	5
A. Accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux	8–22	5
B. Coopération monétaire et financière Sud-Sud	23–32	9
C. Flux d'investissements et de capitaux	33–37	11
D. Commerce international	38–41	13
III. Coopération Sud-Sud : tendances et problèmes	42–68	15
A. Mesures prises par les pays en développement	42–43	15
B. Mesures prises par les pays donateurs	44–48	16
C. Le rôle du système des Nations Unies pour le développement	49–64	17
D. Le rôle du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile	65–68	21
IV. Conclusions et recommandations	69–76	22

Abréviations

ALADI	Association latino-américaine d'intégration
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
FMI	Fonds monétaire international
MCA	Marché commun andin
MCC	Marché commun centraméricain
MERCOSUR	Marché commun du Sud
MSG	Groupe de pays mélanésiens fers de lance
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UFM	Union du fleuve Mano
UMA	Union du Maghreb arabe

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/202 du 21 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session un rapport sur l'état actuel de la coopération Sud-Sud. Tout en rappelant le contexte historique, si nécessaire, il aborde les faits nouveaux survenus durant la période biennale 2001-2002. Ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale, il s'attache en particulier à décrire la coopération entre pays en développement sur le plan des accords monétaires, financiers, commerciaux et en matière d'investissements, et il présente un aperçu général de l'évolution d'un certain nombre de tendances et problèmes déterminants. Le rapport se conclut par des observations qui touchent à l'importance croissante de la coopération Sud-Sud.

2. La période 2001-2002 présente un contraste marqué par rapport à la décennie précédente en raison de la combinaison de l'éclatement de la bulle informatique et des événements du 11 septembre 2001, qui a entraîné une décélération rapide de l'économie mondiale dont l'ensemble des pays en développement a essuyé les conséquences. Les incertitudes relatives à la sécurité internationale qui sont soudain apparues ont également entraîné un ralentissement de l'économie mondiale. Les échanges commerciaux, les investissements et le développement en ont souffert. Les exportations de marchandises en provenance des pays en développement ont enregistré une baisse de 6 %, ce qui représente un déclin plus accusé que la moyenne mondiale enregistrée en 2001 : les livraisons de produits informatiques en provenance des négociants d'Asie orientale et celles des pays en développement exportateurs de pétrole ont en effet notablement diminué.

3. Le présent rapport a été établi à partir des sources suivantes : les délibérations du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, qui a tenu sa treizième session du 27 au 30 mai 2003 à New York; les réponses des gouvernements et des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies aux questionnaires distribués par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); la documentation et les contributions écrites des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, en particulier le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les éléments d'information relatifs au secteur privé et aux organisations de la société civile ont été recueillis au moyen de recherches effectuées à partir de mots clés sur l'Internet.

4. Au cours de la période biennale considérée, quatre conférences ont présenté un intérêt particulier pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, car chacune a permis d'examiner la situation actuelle et de fournir des orientations pour l'avenir. C'est à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha, en novembre 2001, qu'a été lancé un programme de travail qui place les besoins des pays en développement au coeur des négociations commerciales multilatérales. De l'issue de ces négociations dépendra peut-être la marge de manoeuvre dont disposeront désormais les pays en développement lors de la conclusion d'accords commerciaux régionaux Sud-Sud et Nord-Sud.

5. La Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002 a spécifiquement encouragé « la coopération Sud-Sud, y compris par le biais de la coopération triangulaire, pour faciliter les échanges de vues sur les stratégies, pratiques et expérience qui ont fait leurs preuves et l'extension des projets. Elle a également préconisé un renforcement de la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'octroi d'assistance¹.

6. À l'issue du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002, une déclaration et un plan d'application ont été adoptés, qui font spécifiquement la promotion de la coopération Sud-Sud et de la mise en place de mesures énergiques aux plans régional et sous-régional².

7. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001, a permis de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud en ce qui concerne la constitution de capacités et la définition de pratiques optimales, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'environnement, de la science et de la technologie, des échanges commerciaux, des investissements et de la coopération dans le domaine du transport en transit.

II. État de la coopération Sud-Sud

A. Accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux

8. À l'échelle mondiale, le Groupe des 77 et de la Chine et le Mouvement des pays non alignés ont continué d'être les instances les plus largement ouvertes à la consultation et les plus propices à la coordination des politiques entre pays en développement. Lors du Sommet du Sud tenu à La Havane en 2001, il a été noté que les positions adoptées au fil des ans par le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés énonçaient une philosophie générale et un cadre d'action pour les pays en développement et que les conférences des Nations Unies, en particulier le Sommet du Millénaire en 2000, avaient inspiré les récentes initiatives Nord-Sud et Sud-Sud de portée mondiale ou régionale.

9. En octobre 2002, le Groupe des 77 a organisé la première conférence sur la coopération Sud-Sud dans les domaines des sciences et de la technologie. Réunies à Doubaï, les délégations de haut niveau de 60 pays et quelque 150 scientifiques originaires de pays en développement ont cherché à déterminer comment il était possible d'intensifier cette coopération. Les délégations officielles ont adopté la Déclaration de Doubaï sur la promotion de la science et de la technologie dans le Sud, cependant qu'une Déclaration sur la science et la technologie au service de la paix dans le développement était publiée à l'issue de la réunion des scientifiques. Cette dernière plaidait pour que le montant des fonds alloués à l'éducation, à la science et la technologie soit augmenté pour représenter au moins 2,5 % du produit national brut des pays en développement en 2010.

10. Comme il est indiqué dans les rapports précédents du Secrétaire général, la plupart des activités entreprises au titre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud se sont inscrites dans le cadre d'accords régionaux et sous-régionaux. En ce qui concerne les pays en développement, les groupes régionaux se sont orientés de

façon prédominante vers la promotion de flux commerciaux Nord-Sud et Sud-Sud. À la fin de 2002, l'OMC avait avalisé un total de près de 250 accords de libre-échange régionaux et sous-régionaux visant à promouvoir le développement économique et social.

11. En Afrique, la plus grande initiative en faveur de l'intégration, parce qu'elle réunit un grand nombre de pays et s'inscrit dans la durée, est l'Union africaine. Forte de 52 membres, elle a été créée en 2002 et a succédé à l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle envisage la formation, à terme, d'un marché commun continental doté d'un certain nombre d'institutions politiques communes : un parlement panafricain constituerait le principal organe législatif et représentatif de l'Union africaine et une cour de justice sa plus haute autorité judiciaire. À l'heure actuelle, elle est dotée d'une conférence qui se réunit au moins une fois par an, d'un Conseil de paix et de sécurité, fort de 15 membres, d'un Conseil exécutif des ministres des affaires étrangères, d'un Comité de représentants permanents composé d'ambassadeurs, et d'un secrétariat. Plusieurs comités techniques traiteront d'une gamme très large de questions d'ordre économique, environnemental, financier, monétaire et social.

12. Initiative importante adoptée en 2001 lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine en Zambie, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est entré en vigueur lors du premier sommet de l'Union africaine, tenu en Afrique du Sud en 2002. Selon son document fondateur, le NEPAD a pour objectif de consolider la démocratie et la saine gestion économique du continent. Les dirigeants africains s'y sont engagés à promouvoir la paix et la stabilité, la démocratie, une saine gestion économique et un développement axé sur les êtres humains, mais aussi à être mutuellement responsables grâce au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le partenariat est dirigé par le Comité des chefs d'État pour la mise en oeuvre du NEPAD, appuyé par un comité directeur et un secrétariat, qui ont été chargés d'élaborer un plan stratégique visant à garantir un soutien interne aux pays africains et à faciliter le partenariat entre les secteurs public et privé ainsi que l'appui international, et de guider l'application de ce plan³.

13. À ce jour, l'un des groupes régionaux africains les plus efficaces est la Communauté de développement de l'Afrique australe, forte de 14 membres, dont le pivot est l'Afrique du Sud, la deuxième économie la plus importante du continent. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui compte 15 membres, notamment le pays le plus peuplé du continent, le Nigéria, s'est également montrée très active depuis sa création, mais la sous-région a été le théâtre de conflits à répétition, ce qui a constitué un obstacle aux progrès. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui compte 20 membres, fait figure de succès relatif parmi les autres groupes africains, car il a notamment présidé à la création en 2000 d'une zone de libre-échange dotée d'un régime tarifaire commun. En juin 2003, le COMESA a fait un grand pas en avant vers la création d'institutions communes en instaurant une cour de justice au Soudan.

14. En Asie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) continue d'être à la pointe de la coopération Sud-Sud. Conformément à un accord-cadre signé en 2000, les membres de l'ANASE ont accéléré l'informatisation de la région. La phase pilote d'une étoile Internet consacrée à l'agriculture a été lancée en Indonésie en février 2002; à terme, cette étoile proposera l'ensemble des services

commerciaux essentiels liés à l'agro-industrie à plus de 200 millions d'agriculteurs de la région et aux personnes à leur charge. Elle reçoit l'appui du secteur privé et du secteur public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Les participants du secteur privé incluent deux sociétés sises aux États-Unis d'Amérique, Accenture et Microsoft; cette dernière fournit l'infrastructure logicielle nécessaire au projet. En vertu d'un autre accord-cadre, les membres de l'ANASE ont signé en avril 2002 un accord de reconnaissance réciproque établissant des normes communes en matière technique et de sûreté pour le matériel électronique et électrique, qui représente près de 40 % des échanges commerciaux entre pays membres de l'ANASE.

15. Durant la période biennale considérée, l'ANASE a continué de renforcer sa coopération avec certains autres des principaux pays de la région. C'est ainsi qu'en 2001, un premier sommet a eu lieu entre l'Inde et l'ANASE. Avec d'autres partenaires du même ordre, tels que la Chine, le Japon et la République de Corée, elle a poursuivi la réalisation d'évaluations économiques périodiques et renforcé le dialogue sur le plan politique⁴.

16. Autre groupe sous-régional, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) a elle aussi obtenu des résultats significatifs durant la période considérée. En dépit de difficultés d'ordre politique qui ont freiné son action, ses travaux sont allés de l'avant, par l'entremise d'organisations cadres de l'Association (chambre de commerce et d'industrie, association de juristes et, depuis 2001, fédération d'instituts de comptables agréés). La Commission pour la coopération économique de l'Association assume un rôle central et apporte son appui à la création d'un certain nombre de réseaux sous-régionaux, dont l'un sera notamment consacré à la recherche économique. En 2001, l'Association a adopté une position commune avant la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, une foire-exposition sous-régionale a été organisée au Pakistan et la première Conférence sur l'oncologie clinique a été organisée sous l'égide de l'ASACR à Sri Lanka. En 2002, le onzième Sommet de l'ASACR s'est tenu au Népal et, en cette occasion, deux conventions sous-régionales ont été signées : la Convention de l'ASACR pour la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution et la Convention de l'ASACR sur les dispositions régionales pour la promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud. Bien que la libéralisation des échanges se soit mise en place avec lenteur, des progrès réguliers sont enregistrés à cet égard et l'ASACR préconise la création d'une zone de libre-échange en Asie du Sud d'ici à 2010.

17. Trois membres de l'ASACR font également partie des six pays qui ont signé l'Accord de Bangkok pour une zone d'échanges commerciaux préférentiels. Depuis que la Chine l'a ratifié en 2001, c'est celui des accords Sud-Sud qui compte le plus de signataires.

18. Une variante intéressante de l'intégration sous-régionale en Asie est la coopération microrégionale visant à instaurer une coopération entre deux pays en développement, voire davantage, dont les territoires sont contigus. Cela permet aux pays participants d'enranger les bénéfices économiques de la coopération tout en se gardant d'évoquer les problèmes d'ordre politique susceptibles de faire obstacle aux efforts de portée plus vaste. Un bon exemple en est le programme d'aménagement du bassin du fleuve Tumen, qui couvre une zone économiquement défavorisée le long des frontières de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée et de la Fédération de Russie.

19. En Amérique latine et dans la région des Caraïbes, la Communauté andine, forte de cinq membres, dotée d'un parlement, d'une politique étrangère, d'un conseil des ministres et d'une cour de justice communs est l'une des figures de proue de la coopération Sud-Sud aux fins de l'intégration sous-régionale de pays en développement. En 2001, le nouveau Système commun sur les droits de propriété intellectuelle, adopté par la Commission de la Communauté andine, est entré en vigueur. En juin de la même année, les présidents de la Communauté andine ont approuvé le Plan de coopération andin pour la lutte contre les drogues illicites et les infractions qui y sont liées ainsi que les dispositions visant à faciliter la libre circulation des personnes sur les territoires respectifs des membres de ce groupe. En juin, les ministres des affaires étrangères et de la défense de la Communauté andine ont approuvé la Charte andine pour la paix et la sécurité, qui définit les principes et engagements applicables à l'élaboration d'une politique communautaire de sécurité dans la sous-région, à l'établissement d'une zone de paix, aux efforts régionaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et à la limitation des dépenses consacrées à la défense extérieure, au contrôle des armes classiques et à la transparence. En juillet 2002, lors de la seconde réunion des chefs d'État d'Amérique du Sud, les présidents de la Communauté andine ont adopté la Charte andine pour la promotion et la protection des droits de l'homme⁵.

20. Depuis 2000, la Communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), qui sont déjà dotés d'un tarif extérieur commun, ont engagé des négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange. En juillet 2001, ils ont instauré un organe de concertation politique et de coordination; en avril 2002, les ministres des affaires étrangères de la Communauté andine et des pays membres du MERCOSUR ont publié un communiqué conjoint sur « la priorité économique, sociale et politique que leurs gouvernements attribuent à l'harmonisation des processus d'intégration de la Communauté andine et du MERCOSUR au Chili et en Amérique du Sud⁶ ».

21. Une initiative plus ancienne et de portée plus vaste en faveur de l'intégration est l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), forte de 12 membres, qui a succédé en 1980 à l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), dont la création remontait à 1960. L'objectif de l'ALADI est la création d'un marché commun latino-américain. Dans le même temps, les efforts menés en vue de la création d'une zone de libre-échange des Amériques, beaucoup plus vaste puisqu'elle inclurait tous les pays de l'hémisphère à l'exception de Cuba, se poursuivent. La date cible a été fixée à 2005.

22. La Communauté des Caraïbes (CARICOM), forte de 14 membres, est le groupe de petits États insulaires en développement le plus important à l'échelle mondiale. Elle continue de rechercher l'instauration d'un tarif externe commun et l'adoption d'une politique de protection commune, l'harmonisation des dispositions fiscales et relatives à la taxation, et la coordination des politiques économiques et de la planification du développement. En 2001, le Traité de Chaguaramas (1973) a été révisé pour inclure neuf protocoles et les travaux techniques ont débuté en vue de l'ajout d'articles relatifs au commerce électronique, aux achats effectués par les gouvernements, aux échanges de marchandises en provenance de zones de libre-échange, à la libre circulation des marchandises et aux droits subordonnés à la libre circulation des personnes.

B. Coopération monétaire et financière Sud-Sud

23. Au niveau mondial, le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales a poursuivi ses travaux visant à renforcer la coopération entre les pays membres du Groupe dans le cadre de la préparation des négociations sur les questions monétaires et financières sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et d'autres organismes. Tous les pays en développement peuvent assister à ses réunions, et plusieurs pays qui n'appartiennent pas au Groupe y participent régulièrement. Ses activités et ses communiqués font partie des activités normalement inscrites au programme de l'ensemble des réunions des institutions financières internationales, en particulier le Comité monétaire et financier international du FMI et le Comité du développement du FMI et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement⁷.

24. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) fournit un soutien logistique et un appui technique aux activités du Groupe au moyen d'un projet qui se présente sous la forme d'études et de travaux de recherche sur un certain nombre de thèmes définis par des experts de renommée internationale et par le personnel de la CNUCED. Le Groupe tient régulièrement des réunions d'experts. Les résultats des recherches entreprises, ainsi que des propositions de politique, sont présentés aux ministres des pays membres du Groupe des Vingt-Quatre à leurs réunions biennales, qui se tiennent préalablement aux réunions du FMI et de la Banque mondiale au printemps et à l'automne. Ces dernières années, les sujets abordés dans le cadre des activités de recherche et lors des réunions de groupes d'experts ont été les suivants : le régime des comptes de capital dans les pays en développement; la réglementation et la taxation des flux financiers internationaux; la crise de l'aide publique au développement; la dette extérieure et l'ajustement structurel; l'allègement de la dette et la restructuration de la dette souveraine; l'allocation et le rôle des droits de tirage spécial dans un environnement financier international en mutation; la réforme du système financier mondial; la conditionnalité des institutions financières internationales; le lien entre les politiques régissant les taux de change, la mondialisation et la croissance; les enseignements tirés des politiques régissant les taux de change en Amérique latine et les mesures de contrôle des mouvements de capitaux en Asie orientale; les questions liées à la réforme organisationnelle et la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale; la concurrence et les politiques en matière de concurrence dans les marchés naissants.

25. Un nouvel élément important de la coopération monétaire et financière Sud-Sud est le Réseau ministériel des pays pauvres très endettés, instauré en 1999 par les pays habilités à bénéficier d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Ce réseau favorise la coopération et les échanges d'expérience entre pays pauvres très endettés afin de les aider à obtenir un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative et à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, avec l'appui de la communauté internationale. Des échanges d'informations réguliers ont lieu entre les principaux responsables du Réseau au sujet de la politique macroéconomique et de la pauvreté, ainsi que des perspectives en matière d'allègement de la dette et de capacité d'endettement durable. En outre, le Réseau a entrepris d'examiner en profondeur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dont l'établissement est une condition de l'allègement de la dette et il a fait des propositions de rationalisation de

la conditionnalité du FMI et de la Banque mondiale. Des efforts sont en cours pour améliorer encore l'efficacité de la coopération entre les membres du Réseau, qui est aujourd'hui reconnu comme une tribune représentative par les organisations internationales⁸.

26. Toutes les régions du monde en développement ont pu observer un accroissement des efforts visant à développer la coopération monétaire et financière. À l'échelle régionale, la coopération monétaire Sud-Sud prend diverses formes, dont voici quelques exemples : a) la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); b) le Fonds monétaire arabe, qui compte 22 membres; c) le Fonds latino-américain de réserve (FLAR), qui compte 5 membres; d) l'Union asiatique de compensation, qui compte 7 membres; et l'ANASE.

27. En Afrique de l'Ouest, des efforts considérables ont été consentis en vue de la création d'un système monétaire unique pour les 15 États membres de la CEDEAO, qui constitue l'objectif prioritaire. En avril 2000, six pays – la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone – ont décidé de créer d'ici à 2003 une deuxième monnaie commune pour la région de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'une zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest. Ces six pays se sont engagés à réduire le financement de leurs déficits budgétaires par leurs banques centrales à 10 % du revenu gouvernemental de l'année précédente, à réduire le montant de leurs déficits budgétaires à 4 % du produit intérieur brut en 2003, et à créer un conseil de convergence afin de coordonner les politiques macroéconomiques et de mettre sur pied une banque centrale commune. Il devrait s'agir là de la première étape vers l'intégration des États membres francophones existants de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, constituée du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo, à une union monétaire plus vaste qui inclurait les 15 membres de la CEDEAO d'ici à 2004.

28. Le Fonds monétaire arabe, institué par la Ligue des États arabes en 1976, cherche à stabiliser les taux de change, à faciliter la convertibilité réciproque des monnaies arabes, à coordonner les politiques monétaires nationales et à promouvoir les flux d'investissements et les échanges commerciaux en simplifiant les arrangements régissant les paiements et en rectifiant les déséquilibres. En 1995, l'Inter-Arab Rating Company a été créée pour promouvoir les agences de notation locales dans divers pays arabes, en vue d'une évolution vers une monnaie unique. En mai 2002, le Fonds monétaire arabe et l'Organisation mondiale du commerce ont signé un mémorandum d'accord prévoyant l'octroi d'une assistance technique et d'une aide à la constitution de capacité afin de renforcer la participation des pays arabes au système commercial multilatéral et aux négociations sur le commerce multilatéral.

29. Le Fonds latino-américain de réserve, créé en 1991 pour remplacer le Fonds andin de réserves, contribue toujours à corriger les déséquilibres de la balance des paiements au moyen de prêts et de garanties de prêt; à coordonner les politiques des pays membres dans les domaines monétaire, financier et des taux de change; à promouvoir la libéralisation des échanges commerciaux et les paiements. Les six membres du Fonds latino-américain de réserve sont la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela. Selon le site Web de la Communauté andine, le montant total des exportations à l'intérieur des sous-régions s'est élevé à 5,6 milliards de dollars, soit 51 fois plus qu'en 1970.

30. L'Union asiatique de compensation a commencé à fonctionner en 1975 à une époque où la plupart de ses États membres (Bangladesh, Inde, Myanmar, Népal, Pakistan, République islamique d'Iran, et Sri Lanka) connaissaient de graves pénuries de devises. Ces mécanismes ont permis aux gouvernements de surmonter leurs besoins en devises en procédant à des compensations pour les échanges régionaux. Au départ, l'Union avait sa propre unité monétaire asiatique. Lorsque celle-ci est devenue incommode, elle a été remplacée par le dollar UAC. Au titre de cet arrangement, l'Union assure la compensation de quelque 7 milliards de dollars d'échanges régionaux par an. À sa dernière réunion (juin 2003), à laquelle la Thaïlande a participé en qualité d'observateur, il a été question d'inviter plusieurs autres États d'Asie à y participer.

31. À une réunion tenue à Yangoun (Myanmar) en avril 2002, les ministres des finances de l'ANASE ont examiné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative Chiang Mai sur la coopération monétaire régionale, la libéralisation des services financiers et le développement des marchés de capitaux. Les ministres ont arrêté un certain nombre d'initiatives pour 2002, notamment le lancement du troisième cycle de négociations sur la libéralisation des services financiers⁹.

32. Depuis les attaques contre les États-Unis en septembre 2001, les efforts entrepris à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux ont pris une tournure encore plus importante, à savoir la lutte contre le financement du terrorisme. Le Conseil de sécurité a défini des critères plus stricts pour le contrôle des activités bancaires et la surveillance des mécanismes de transferts d'argent classiques. Ce sera pour la coopération Sud-Sud une nouvelle ère dans la lutte contre ceux qui se livrent au blanchiment de capitaux, qui souvent recherchent les pays ne disposant pas de mécanismes complets de réglementation et qui cherchent à exploiter les différences entre systèmes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux.

C. Flux d'investissements et de capitaux

33. Les flux de capitaux vers les pays en développement sont en baisse depuis la crise financière asiatique de 1997 et fluctuent considérablement d'un mois à l'autre. Depuis 2000, on assiste à une tendance à la baisse à l'échelle mondiale. Selon la CNUCED, le volume total des flux d'investissement étranger direct (IED), qui ont considérablement augmenté, passant d'environ 200 milliards de dollars au début des années 90 à près de 1 400 milliards de dollars en 2000, ont baissé d'environ 41 % en 2001 puis d'un cinquième en 2002, passant à environ 650 milliards de dollars. L'ensemble des pays en développement a reçu moins du tiers du montant total des investissements réalisés dans le monde en 2000, dont l'essentiel est allé à quelques pays (seulement cinq pays ont reçu 70 %).

34. Selon la CNUCED, les flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique sont passés de 8 milliards de dollars en 2000 à plus de 19 milliards en 2001 mais 80 % de l'augmentation étaient dus au fait que la société Anglo-Américaine PLC inscrite à la bourse de Londres a libéré ses propres actions pour acheter des parts dans la société De Beers basée en Afrique du Sud. Le reste de l'augmentation provenait essentiellement de la prise de participations d'un investisseur étranger dans Maroc Telecom à concurrence de 35 %. Aucune de ces transactions n'a entraîné un changement fondamental. S'il est vrai que les investissements ont stagné

dans la plupart des pays africains en 2001, ces pays n'étaient pas plus mal lotis que les autres pays en développement en moyenne. Les flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement d'Asie sont passés de 142 milliards de dollars en 2000 à 107 milliards en 2001, du fait d'une baisse de 62 % des flux vers Hong Kong. Les flux d'investissements étrangers directs vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale ont augmenté en 2001 tandis qu'ils ont stagné en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord. La Chine continentale a retrouvé sa position, que lui avait ravie Hong Kong, comme principal pays qui attire les investissements étrangers directs dans la région et dans le monde. L'Inde, le Kazakhstan, Singapour et la Turquie ont été les principaux bénéficiaires d'investissements étrangers directs dans leurs sous-régions respectives.

35. S'il est vrai que les flux d'investissements sont essentiellement allés du Nord vers le Sud, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des courants Sud-Sud. En Afrique, ces flux ont été en partie occasionnés en 2001 par les mesures prises par les États-Unis pour appuyer la croissance du secteur manufacturier grâce à l'*African Growth and Opportunity Act* de 2000 et par l'Union européenne grâce à son initiative « Tout sauf les armes ». L'*African Growth and Opportunity Act* a eu pour effet de susciter des courants d'investissements de la Malaisie vers le Sénégal et l'Afrique du Sud et de l'Afrique du Sud vers le Swaziland, et ce dans l'industrie de l'habillement.

36. En Asie, Singapour occupe le premier rang des pays qui investissent dans d'autres pays en développement, avec une opération d'acquisition d'une banque de Hong Kong d'un montant de 6 milliards de dollars. La République de Corée continue d'être un important investisseur dans les autres pays en développement : elle a réalisé plus de deux tiers de ses investissements à l'étranger dans d'autres pays d'Asie. La Chine accroît également le volume de ses investissements étrangers directs et pas seulement en Asie : les 12 premières sociétés chinoises (essentiellement des sociétés d'État) comptent plus de 30 milliards de dollars d'actifs à l'étranger et emploient plus de 20 000 ressortissants étrangers. La valeur des acquisitions transfrontières réalisées par les sociétés indiennes a doublé, passant à plus de 2 milliards de dollars en 2001. Environ deux cinquièmes des investissements étrangers directs en Asie ont été réalisés dans la région.

37. En Amérique latine, bien que cela n'entre probablement pas dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les îles Vierges britanniques sont devenues le plus grand investisseur, avec un volume de 8,3 milliards de dollars en 2001. Les îles Caïmans arrivent en deuxième position avec 2,8 milliards de dollars. Le volume des investissements étrangers directs et intrarégionaux au sein du MERCOSUR est considérable. En 2001, les flux vers le Mexique ont pratiquement doublé, passant à 25 milliards de dollars; le Mexique a dépassé le Brésil en devenant le plus grand bénéficiaire d'investissements étrangers directs pour la première fois depuis 1995. Cette augmentation s'explique par l'acquisition d'une banque mexicaine (Banamex) par Citigroup, pour un montant total de 12,5 milliards de dollars. Le Brésil a reçu 22 milliards de dollars d'investissements étrangers directs en 2001, contre 33 milliards de dollars l'année précédente. Dans le même temps, l'Argentine, qui traversait une période de récession continue, a vu sa part d'investissements étrangers directs baisser de 70 %. En juin 2002, elle a été contrainte de dévaluer le peso par rapport au dollar des États-Unis à moins d'un quart de la valeur qu'il avait eue moins de six mois auparavant. La liste des 10 premiers pays bénéficiaires d'investissements étrangers directs en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2001

est intéressante car elle comprend aussi bien de très grands pays que de très petits pays. Ce sont par ordre décroissant : le Mexique, le Brésil, les Bermudes, le Chili, le Venezuela, l'Argentine, la Colombie, les îles Caïmans, l'Équateur et le Pérou.

D. Commerce international

38. Du fait de l'instabilité de l'économie mondiale au cours de l'exercice biennal considéré, la coopération Sud-Sud dans le domaine des échanges commerciaux présente une image mitigée. Les exportations totales des pays en développement ont représenté 31,5 % des exportations mondiales en 2001. La composition des exportations des pays en développement a évolué depuis les années 70 : alors qu'elles étaient essentiellement constituées de produits de base, elles sont maintenant essentiellement constituées de produits manufacturés (plus de 70 %). Pendant la même période, le commerce Sud-Sud a représenté 40 % des échanges commerciaux des pays en développement. Bien qu'encourageants, ces chiffres sont quelque peu équivoques car les résultats obtenus par les pays et régions en développement varient considérablement. En effet, en 2001, les pays en développement d'Asie ont représenté 23,7 % des exportations mondiales, les pays en développement d'Amérique 5,5 % et ceux d'Afrique 1,9 %. Quant aux pays les moins avancés, ils ne représentaient que 0,6 % des exportations mondiales en 2001. Ainsi donc, les pays d'Asie ont obtenu de bien meilleurs résultats dans l'ensemble.

39. En Asie même, il y a eu de grandes disparités. Certains pays en développement de la région ont pu s'intégrer au marché mondial et se sont intégrés aux systèmes de valeur régionaux des sociétés transnationales avec des effets spectaculaires. Par exemple, la Chine, qui a remplacé le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en occupant le cinquième rang dans le commerce mondial en 2002, a réalisé 41 % de ses exportations vers les pays en développement en 2001 et reçu 53 % de ses importations de ces derniers. En 2000, les exportations chinoises (249 milliards de dollars) étaient constituées à 88 % de produits manufacturés. Dans le même temps, l'Asie occidentale, qui a représenté 3,98 % des exportations mondiales en 2001, et l'Asie centrale, qui a représenté 0,31 %, ont continué à exporter essentiellement des produits de base. En valeur des exportations, les membres de l'Accord de Bangkok (470 milliards de dollars) ont dépassé tous les autres groupes sous-régionaux asiatiques en 2001; l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est occupait la deuxième place (386 milliards de dollars), suivie des pays du Conseil de coopération du Golfe (159 milliards de dollars) (voir ci-après la composition des groupes régionaux et sous-régionaux).

Valeur des exportations par groupement économique

(En millions de dollars des États-Unis)

	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Afrique									
CEMAC	4 668	5 560	6 079	7 124	7 441	5 917	6 720	9 622	9 453
CEPGL	1 804	1 184	596	692	688	551	572	575	540
COMESA	13 553	16 239	18 938	21 225	20 831	18 534	19 531	24 896	23 663
CEEAC	8 371	10 659	10 321	12 548	12 599	10 107	11 843	17 982	16 610

	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
CEDEAO	33 348	20 769	21 865	26 451	25 348	20 628	24 534	30 652	30 474
MRU	1 225	1 209	1 125	1 173	1 159	1 300	1 266	1 367	1 490
SADC	34 242	37 199	42 611	46 484	47 695	40 762	42 415	49 256	47 394
UEMOA	4 885	5 036	6 648	7 421	7 318	7 641	7 666	6 666	7 114
UMA	40 648	34 394	32 133	35 471	36 483	30 191	34 252	47 502	46 180
Asie									
ANASE	71 903	144 148	321 392	340 855	353 254	329 672	358 979	428 179	386 534
Accord de Bangkok	46 045	148 738	311 767	321 732	362 825	358 349	383 330	474 396	470 322
ECO	13 320	38 115	59 939	68 820	66 950	59 713	68 004	82 003	82 195
CCG	161 295	87 564	100 576	119 109	122 023	87 919	109 049	163 179	159 492
MSG	2 020	2 244	3 940	4 004	3 551	2 826	2 999	3 314	2 965
ASACR	13 142	27 494	46 129	50 407	52 780	51 248	53 455	62 549	63 987
Amérique latine									
MCA	30 467	31 134	39 496	45 581	46 419	39 109	43 381	58 026	52 185
MCCA	4 768	4 354	8 284	8 568	10 005	11 499	11 945	11 846	10 613
CARICOM	11 443	4 752	5 681	5 710	6 149	5 463	6 061	7 984	9 195
ALADI	88 302	131 546	207 196	233 984	258 562	254 389	271 270	238 827	317 656
MERCOSUR	29 522	46 418	70 499	74 998	83 179	81 366	74 322	84 659	87 864
DECO	152	343	309	262	255	266	272	269	252
Pays connaissant des circonstances particulières									
Pays les moins développés	14 636	16 461	21 905	24 264	24 728	23 388	25 485	33 698	35 246
Pays très endettés	23 533	26 451	35 482	41 077	3 038	41 391	44 560	54 448	56 296
Pays sans littoral	8 389	10 720	25 919	28 712	29 024	25 387	25 988	32 784	32 814

Source : Manuel de statistique de la CNUCED, 2002.

40. La situation de l'Afrique a été très différente de celle de l'Asie pendant la période considérée. En 2001, 72,2 % des exportations du Nigéria, pays le plus peuplé du continent, sont allés vers les pays développés (contre 92 % en 1980) : il s'agissait presque entièrement d'un seul produit de base, à savoir le pétrole. L'Afrique du Sud, dont l'économie est la plus importante et la plus diversifiée du continent, a acheminé 65 % de ses exportations vers les pays développés en 2000, les produits manufacturés représentant près de 50 % du total. L'ensemble de l'Afrique approchait le chiffre du Nigéria, environ 71 % de ses exportations étant destinées aux pays développés en 2001, dont plus de 65 % constitués de combustibles. Dans l'ensemble, les échanges entre pays de l'Afrique subsaharienne ne représentaient que 12 % de leurs exportations totales, qui ont continué d'être dominées par les produits agricoles et minéraux. En 2001, le groupement sous-régional africain qui a enregistré le volume d'exportations le plus important a été la SADC (47,3 milliards de dollars), suivi de près par l'Union du Maghreb arabe (46,1 milliards de dollars) et la CEDEAO (30,4 milliards de dollars).

41. L'Amérique en développement (classification du *Manuel de statistique de la CNUCED, 2002*) a acheminé 74,6 % de ses exportations vers les pays développés en 2000, les produits manufacturés représentant 61,4 %. Les échanges intrarégionaux dans certains pays en développement d'Amérique ont été plutôt instables. Par exemple, après avoir connu un taux de croissance moyen de 16 % pendant une décennie, les échanges commerciaux au sein du MERCOSUR ont considérablement baissé en 2002. Selon la Banque interaméricaine de développement, ils sont passés d'un peu plus de 20 % du commerce total des pays membres en 2000 à 11 % en 2002. Au sein de la Communauté andine, les échanges commerciaux ont baissé de 7 % en 2002. Les échanges entre les membres du Marché commun centraméricain sont demeurés constants. Les exportations au sein de l'Association d'intégration latino-américaine ont atteint 317 milliards de dollars en 2001.

III. Coopération Sud-Sud : tendances et problèmes

A. Mesures prises par les pays en développement

42. S'il est vrai que les objectifs réalisés en matière de coopération Sud-Sud ont fait l'objet d'un examen et d'une évaluation limités, les données disponibles indiquent toutefois que des progrès considérables ont été accomplis dans certains pays. Dans chaque région, les pays en développement sont devenus des fournisseurs nets d'assistance technique et certains consacrent maintenant d'importantes ressources à l'aide à d'autres pays en développement. L'Inde a informé le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement de l'Assemblée générale, à sa treizième session, qu'elle avait consacré au fil des ans plus de deux milliards de dollars à divers programmes de coopération Sud-Sud. La Chine, qui met en oeuvre divers projets de coopération avec d'autres pays en développement, a décidé en 2000 qu'elle réduirait ou annulerait, sur une période de deux ans, quelque 1,2 milliard de dollars de dettes dues essentiellement par les pays les moins avancés d'Afrique. Grâce à l'appui du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, la Chine met en place sa première base de démonstration pour la coopération Sud-Sud à Fuzhou. La base regroupe 26 centres nationaux d'étude avancée dans le but de mieux servir le développement dans le Sud. La Turquie consacre quelque 80 % de son budget de coopération pour le développement, d'un montant de 180 millions de dollars, à des programmes Sud-Sud. Elle a fait savoir qu'en 2001, elle a signé 72 accords bilatéraux avec 44 pays en développement, dont 30 au titre de la coopération économique ou technique. Le Brésil consulte chaque année les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avant d'élaborer ses programmes de coopération financés par des ressources nationales et multilatérales.

43. D'autres pays ont également fait des contributions notables. Singapour offre un large éventail de programmes de formation tandis que le Sri Lanka dispose de programmes visant à dispenser des techniques mises au point localement dans des domaines tels que l'élevage de crabes et l'utilisation de la fibre de bananes et de l'énergie éolienne. Le Venezuela a apporté une assistance à certains pays africains. Cuba a fourni des experts médicaux et un appui au système de soins de santé dans de nombreux pays hors de la sous-région d'Amérique latine et des Caraïbes. En Afrique, le Bénin, les Seychelles et l'Ouganda ont oeuvré, dans le cadre de

commissions mixtes, avec d'autres pays en développement pour déterminer des priorités pour la coopération Sud-Sud.

B. Mesures prises par les pays donateurs

44. De manière générale, les donateurs ont préféré favoriser la coopération Sud-Sud en appuyant les centres d'excellence et les réseaux de connaissance. La Suède finance trois de ces réseaux en Asie (sur les sources d'énergie renouvelable, la recherche énergétique et l'environnement et le climat) et deux en Afrique (sur la politique énergétique et la biotechnologie). Certains donateurs ont également mieux utilisé les experts du Sud dans leurs programmes bilatéraux. On peut notamment citer en exemple les arrangements de formation que la Suède a avec Singapour et l'Uruguay, les arrangements entre le Canada et Singapour et ceux que l'Australie a avec l'ANASE, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et Vanuatu.

45. Les pays développés ont également apporté un appui inestimable à la coopération Sud-Sud dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, de la recherche et du renforcement des capacités institutionnelles. L'aide est de plus en plus orientée vers les groupes de pays ou les institutions qui s'occupent de questions thématiques capitales. Par exemple, le Japon a appuyé les activités menées par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD concernant un programme pour le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance locale et du développement économique qui doit déboucher sur l'établissement de deux réseaux, l'un en Afrique et l'autre en Asie, qui devraient permettre d'échanger des données d'expérience et de fournir un appui technique. Le Japon a également appuyé l'organisation de deux sessions du Africa Asia Business Forum, l'une en Malaisie et l'autre en Afrique du Sud, dans le cadre général des efforts visant à améliorer les liens entre l'Afrique et l'Asie grâce au processus engagé depuis une dizaine d'années avec la tenue de la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 1993.

46. Parmi les exemples de coopération triangulaire, il convient de noter les programmes mis en oeuvre par le Japon, à savoir le Programme de formation destiné aux pays tiers (auquel participent le Kenya, le Mexique, Singapour et la Thaïlande), le Programme d'experts pour les pays tiers et le Programme de partenariat. L'aide financière fournie par le Japon a permis au Ghana de former des participants des pays voisins aux techniques de vaccination contre la poliomyélite; à l'Indonésie d'envoyer des experts agricoles en République-Unie de Tanzanie; et au Chili d'élargir la coopération technique à Cuba dans le domaine du développement de la pêche, à la Bolivie pour la culture de légumes et les soins vétérinaires et à la République dominicaine pour la formation d'enseignants.

47. La Fondation africaine pour le renforcement des capacités est une autre initiative triangulaire importante qui a été lancée pour faire face à la gravité du déficit en matière de capacités en Afrique. Basée à Harare, il s'agit d'une initiative de la Banque africaine de développement, du PNUD, de la Banque mondiale, de gouvernements africains et de donateurs bilatéraux. La Fondation regroupe 15 pays africains (Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zimbabwe) et 10 pays donateurs bilatéraux non africains

(Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède). Dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe de Rio et l'Union européenne, le centre abrite le Programme de formation pour l'intégration régionale soutenu par l'Institut européen d'administration publique basé à Maastricht (Pays-Bas).

48. On pourrait citer d'autres exemples, notamment l'appui de l'Union européenne à des programmes en faveur des pays africains dans le domaine de l'expansion du commerce, de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des ressources humaines. Un partenariat euro-méditerranéen vise à créer d'ici 2010 une zone de libre échange qui regroupera l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens tels que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (Maghreb); l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne (Mashrek); et Chypre, Malte et la Turquie. Autre exemple innovateur, l'appui des Pays-Bas à des programmes sectoriels dans 22 pays en développement par l'intermédiaire de fonds regroupant plusieurs donateurs, visant à soutenir l'utilisation de ressources techniques du sud pour n'importe quel élément du programme.

C. Le rôle du système des Nations Unies pour le développement

49. L'assistance technique dispensée par les organismes du système des Nations Unies pour le développement se faisait jadis principalement dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Il y a désormais une coopération Nord-Sud, une coopération Sud-Sud, et une coopération associant une ou plusieurs parties du Nord et du Sud, en diverses configurations, et portant sur un large éventail de questions. Certains des organismes et des programmes – en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – ont mis en place des politiques et des programmes Sud-Sud bien définis. Toutefois, l'utilisation de la modalité Sud-Sud se fait souvent de façon ad hoc, le facteur déterminant étant le rapport coût-efficacité, toutes choses étant égales par ailleurs. Il n'est pas possible de rendre compte dans le présent document de toute l'étendue de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, mais les paragraphes qui suivent donnent un aperçu du champ et de la portée des actions menées.

50. La CNUCED participe activement au processus Sud-Sud, et axe ses activités sur des études, des analyses et sur la diffusion d'informations susceptibles d'aider les pays en développement à participer aux négociations commerciales multilatérales ou bilatérales. Elle offre par exemple un soutien technique et analytique sur les questions relatives à la coopération Sud-Sud en général et plus spécifiquement aux groupes régionaux. Elle organise également des débats intergouvernementaux sur les grandes questions liées à la coopération et à l'intégration économiques Sud-Sud. Pour pallier les déficits d'information dont les producteurs de produits de base des pays en développement ont toujours souffert, la CNUCED suit l'évolution de plus de 80 produits de base et analyse les facteurs globaux qui ont un impact sur les marchés internationaux. Avec l'appui de la France et en partenariat avec Cyclope, groupe de chercheurs francophones, elle gère le programme INFOCOMM, programme d'assistance technique dont le portail électronique international <<http://www.unctad.org/infocomm>> offre des analyses et des renseignements pratiques sur les principaux produits de base. La CNUCED

apporte également un appui en matière d'investissements à plusieurs institutions et réseaux régionaux dans les pays en développement.

51. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications et du commerce électronique, les pays en développement ont eu l'occasion de procéder à des échanges de vues sur leurs meilleures pratiques et expériences dans le cadre des réunions régionales de la CNUCED sur le commerce électronique au service du développement, telles que celle qui s'est tenue à Curaçao en juin 2002 à l'intention des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ou encore de celle de Bangkok, en novembre 2002, qui a été organisée conjointement par le Gouvernement thaïlandais et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique. Par ailleurs, le Rapport sur le commerce électronique et le développement que la CNUCED publie chaque année contient des renseignements sur les succès enregistrés, tels par exemple ceux du Costa Rica et de l'Inde.

52. Dans le domaine du transport et de la facilitation du commerce, la CNUCED a recensé les possibilités de coopération entre les États membres de l'Organisation de coopération économique afin d'élaborer ultérieurement un programme complet d'assistance technique. Le Système d'information avancé sur les marchandises, qui fonctionne dans 16 pays d'Asie et d'Afrique, facilite la coopération régionale tout au long des filières de transport en mettant à la disposition des opérateurs, en vue de les rendre plus efficaces, les technologies et les outils de gestion les plus récents. Une évaluation indépendante portant sur cinq compagnies de chemin de fer d'Afrique de l'Est (au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie (2) et en Zambie) et deux ports (l'un au Kenya, l'autre en République-Unie de Tanzanie) a montré que ce système avait permis d'accroître la productivité des équipements d'un montant de 20,5 millions de dollars des États-Unis par an et avait réduit les frais de location de wagons de chemin de fer de 6,4 millions de dollars des États-Unis par an. Par ailleurs, le Système douanier automatisé de la CNUCED (SYDONIA) a donné aux administrations douanières des pays en développement les moyens d'échanger des informations et a facilité le passage en douane, le transit des marchandises et promu l'harmonisation régionale dans plus de 80 pays.

53. La coopération Sud-Sud est un élément essentiel des travaux du PNUD. Le cadre mondial de coopération du PNUD encourage la coopération Sud-Sud, notamment en établissant des liens entre les programmes de pays, les programmes régionaux et les programmes mondiaux, ce qui contribue à des échanges Sud-Sud plus nombreux et à la coopération entre les régions. Les services fournis par le PNUD – plaidoyer, analyse des politiques, conseil et appui en matière d'élaboration des politiques, mise en réseau des connaissances et mise en commun des meilleures pratiques – contribuent à renforcer les capacités nécessaires au développement de la coopération Sud-Sud. Au cours des deux dernières années, le PNUD a encouragé la constitution de réseaux Internet, ce qui a permis de nombreux échanges d'informations quotidiens entre praticiens du développement, principalement du Sud.

54. Dans le souci de faciliter l'intégration de la coopération Sud-Sud dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD a également présenté des directives révisées pour l'étude des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement au

Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa treizième session. Ces directives comprennent une liste d'indicateurs permettant d'évaluer les activités des organismes du système des Nations Unies en matière de coopération technique entre pays en développement.

55. En 2001, le Groupe spécial a entrepris des travaux sur le réseau TECHNINET Afrique (Réseau africain d'information et de promotion de la technologie industrielle) qui doit relier les petites et moyennes entreprises de la région. Il a continué à jouer un rôle de catalyseur en matière d'investissement et de transfert de technologie de l'Asie à l'Afrique, à l'échelon des entreprises, dans le cadre du deuxième Africa-Asia Business Forum qui s'est tenu à Durban, pendant le mois de juillet de la même année. Au cours de l'exercice biennal 2001-2002, un autre programme de formation au financement du développement a été organisé à l'intention des banquiers africains en Malaisie et aux Philippines. Les autres projets régionaux bénéficiant d'un soutien du Groupe spécial comprennent l'Africa-Asia Eco-Partnership Programme, qui a lancé des initiatives dans le domaine de la gestion des déchets solides, des eaux usées et de la pollution atmosphérique dans cinq villes d'Afrique et six villes d'Asie. Pour ce qui est des grandes questions de développement qui émergent actuellement, le Groupe spécial a fait appel à des dispositifs de coopération triangulaires pour lancer une initiative visant à développer les capacités institutionnelles de gestion de la demande d'eau dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

56. Dans le domaine de l'acquisition et du partage des connaissances, le Groupe spécial a notamment publié une revue semestrielle, *Coopération Sud*, qui est envoyée aux principaux décideurs du Sud, aux organismes du système des Nations Unies, aux bibliothèques de recherche et aux organisations multilatérales. Le Groupe a également lancé le Web of Information for Development (WIDE), plateforme électronique qui diffuse et met en commun des informations sur les enseignements tirés de l'expérience, notamment l'acquis institutionnel, et qui contient des données sur l'expertise disponible. Dans le cadre d'un accord conclu avec le Bureau des politiques de développement, le réseau WIDE est appelé à devenir la principale plateforme d'information sur les ressources sous-régionales, et permettra à la communauté nationale de se renseigner rapidement sur les experts disponibles dans le Sud. Les institutions du Sud pourront utiliser WIDE pour constituer leurs registres d'experts et informer un auditoire mondial de leurs capacités. En octobre 2002, le Groupe spécial a entrepris un projet visant à abaisser le coût de l'accès à l'Internet en Afrique. Il a également lancé un programme-cadre sur la préservation de la biodiversité côtière et marine dans le golfe de Guinée (Afrique de l'Ouest). Enfin, un autre programme a apporté une aide pour la constitution d'une banque de données communes sur les politiques et expériences menées avec succès dans le domaine de l'enseignement des sciences et des technologies dans le monde en développement.

57. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a également collaboré avec l'Université mondiale du commerce, qui a été établie lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Bruxelles en mai 2001, à l'organisation d'un forum sur le commerce Sud-Sud, sous les auspices du Forum mondial du commerce, qui est prévu, à titre provisoire, en mai 2004 à Shanghai (Chine). De nombreux pays en développement, le Pacte mondial des Nations Unies, le PNUD, la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque interaméricaine de

développement, l'Investor Relations Group, l'International Business Leaders Forum, la Banque de Montréal, la Fondation Panicaro et d'autres partenaires, ont apporté leur concours à ce forum qui a pour objectif de promouvoir un partenariat mondial entre les secteurs public et privé, sans exclusive, en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire au moyen des échanges.

58. L'ONUDI participe aussi activement à la coopération Sud-Sud. Ses programmes, fort divers, concernent notamment la promotion de l'investissement et des technologies, le renforcement des capacités industrielles, la facilitation du commerce et l'accès au marché, la promotion des exportations, la sécurité et la conservation des aliments, les chaussures, le logement, les véhicules écologiques, la sous-traitance et le partenariat, la gestion environnementale et les réseaux d'information. À partir de l'expérience indienne, l'ONUDI s'est engagée à faire connaître le concept et la pratique du développement de petites et moyennes entreprises en grappe, que l'Inde avait mis en place pour accroître les économies d'échelle. À l'échelle de la planète, le nouveau Rapport sur le développement industriel, très novateur, évalue et note les performances et les capacités de 87 pays.

59. D'autres organisations accordent également une place importante à la coopération Sud-Sud. On trouvera ci-après un bref résumé de ces activités. Le Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire, par exemple, organise de longues missions d'experts, appartenant à 20 des pays en développement les plus avancés, qui travaillent directement avec les agriculteurs des autres pays en développement. Environ 2 600 experts et techniciens ont participé à ce programme.

60. L'Organisation de l'aviation civile internationale envoie régulièrement un tiers ou plus de ses boursiers étudier dans les instituts de pays en développement et recrute la même proportion de ses experts de projets dans les pays du Sud.

61. Le Centre du commerce international, situé à Genève, a mis en place un solide programme de promotion du commerce Sud-Sud qui a, avec un succès considérable, contribué à promouvoir de nouvelles affaires en organisant, sur la base d'analyses des flux commerciaux et d'enquêtes sur le terrain, des réunions d'acheteurs et de vendeurs. Le projet LatinPharma 2002, par exemple, qui a attiré l'attention des hommes d'affaires locaux, responsables de l'administration publique et universitaires sur la situation de l'industrie pharmaceutique en Amérique centrale, a été particulièrement réussi. Environ 200 compagnies pharmaceutiques locales disposaient d'une capacité inutilisée allant de 10 à 50 %, alors que 76 % des médicaments essentiels consommés dans la sous-région étaient importés. Ce projet a permis d'établir les fondements d'une industrie pharmaceutique viable dans la sous-région.

62. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le PNUD ont appuyé la création, en 2000, d'un centre régional de coopération pour l'informatisation de la ville à Shanghai (Chine). Depuis son lancement, le projet a contribué à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en matière d'administration, de commerce, de soins de santé et d'enseignement électroniques, et du développement économique et social soutenable tant à l'échelle de la ville que dans les relations entre les villes de la région d'Asie-Pacifique dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le projet va maintenant être étendu à l'échelle interrégionale et mondiale en vue de contribuer à combler le fossé électronique entre villes du Sud, avec l'appui du Groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement.

63. La coopération Sud-Sud joue également un rôle dans les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le Partenariat international contre le sida en Afrique est le plus grand réseau mondial Sud-Sud dont les activités concernent un problème unique. Sous la direction des gouvernements africains, il associe des militants des communautés, des hommes d'affaires, des donateurs et des organismes du système des Nations Unies à des actions de grande ampleur pour prévenir et combattre la maladie, et aider ses victimes.

64. L'Organisation mondiale de la santé fait appel à un réseau d'institutions coopérantes des pays en développement pour collecter, analyser et utiliser les données relatives aux maladies. Ses activités de surveillance, d'établissement des normes et de renforcement des capacités ont contribué à l'établissement d'une comptabilité nationale de la santé détaillée dans 70 pays.

D. Le rôle du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile

65. Le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile prennent une part de plus en plus active à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. L'Académie des sciences du tiers monde, par exemple, apporte une aide à la recherche scientifique dans 100 pays du Sud dans le cadre de programmes divers et organise des évaluations gratuites, effectuées par des pairs, pour l'octroi de bourses de recherche ou de perfectionnement et de prix récompensant les travaux présentés par des scientifiques et des établissements de pays en développement. Avec l'Organisation des femmes scientifiques du tiers monde, qui compte maintenant plus de 2 000 membres appartenant à 80 pays en développement, et le Réseau d'organisations scientifiques du tiers monde, association non gouvernementale qui regroupe 150 organisations scientifiques du Sud, l'Académie a joué un rôle majeur dans l'organisation de la réunion du Groupe des 77 sur la science et la technologie qui s'est tenue à Dubaï en octobre 2002.

66. Le siège de l'Association des bourses des valeurs africaines, créée en 1993 et qui comprend 18 membres, est situé à Nairobi. L'Association a pour objet de promouvoir l'échange d'informations, de matériel et de personnes, l'assistance mutuelle et d'organisation de programmes communs. Elle aide à mettre en place de nouvelles bourses et de nouveaux instruments financiers, et à établir des normes en matière de personnel, d'inscription des titres en bourse, de négociation des titres, et d'établissement de banques de données et de systèmes d'information. Toute bourse africaine, existante ou sur le point d'être créée, peut devenir membre de l'Association, qui a poursuivi ses activités de vulgarisation et de plaidoyer au cours de l'exercice biennal 2001-2002.

67. L'AGRECOL (techniques agricoles écologiques) est une organisation non gouvernementale qui a été créée à Bonn (Allemagne) en 1982, et compte maintenant des chapitres dans plus de 20 pays. Elle consacre ses activités à promouvoir les pratiques culturelles et d'aménagement du territoire écologiques. Ses membres comprennent des agriculteurs et les représentants de groupes d'agriculteurs, des organisations non gouvernementales, des universités et des centres de recherche, des organismes de certification et des groupes consultatifs du secteur de l'agriculture biologique. Une des campagnes de l'AGRECOL avait pour thème la promotion

d'une étroite collaboration Sud-Sud entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Les groupes d'agriculteurs qui pratiquent l'agriculture organique dans un certain nombre de pays en développement accueillent favorablement l'appui d'AGRECOL car ils en ont besoin pour accéder aux principaux marchés de produits biologiques, qui, selon la CNUCED, progressent de 10 à 15 % par an. Il existe des mouvements d'agriculture biologique en Bolivie, au Cameroun, au Ghana, dans les Îles Salomon, en Inde, au Kenya, au Liban, au Népal, en Ouganda, au Pérou, dans la République de Corée, la République islamique d'Iran, et la République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, au Sri Lanka et au Zimbabwe.

68. En 2001, une autre initiative microrégionale a été lancée en Asie du Nord-Est, il s'agit du Coastal Linkage of Academic and Research Institutions' Network. Ce réseau a pour objet d'améliorer la compréhension mutuelle et la capacité institutionnelle dans la région grâce au développement des relations économiques et sociales et de contribuer aux travaux de recherche en matière de coopération régionale à l'intention des gouvernements des pays de la région. Les membres du comité d'organisation comprennent l'Université Jilin et l'Université des sciences et technologies de Yanbian (Chine), l'Université internationale du Japon et l'Economic Research Institute for Northeast Asia (Japon), l'Université nationale de Kangnung et l'Université de Ulsan (République de Corée), et l'Université nationale de l'Extrême-Orient et l'Université maritime d'État (Fédération de Russie).

IV. Conclusions et recommandations

69. **Le paragraphe qui précède montre bien que le concept de la coopération Sud-Sud a un effet positif sur les politiques et mesures mondiales, régionales et nationales relatives aux échanges, à l'investissement, aux dispositifs monétaires et financiers et au développement humain en général dans le monde en développement. Il est également possible d'avancer les conclusions et recommandations ci-après.**

70. **L'accent mis sur la coopération Sud-Sud lors des récentes conférences des Nations Unies réaffirme le bien-fondé de cette approche de la coopération internationale au service du développement et confirme qu'il est nécessaire que le système des Nations Unies continue d'appuyer cette coopération.**

71. **Parallèlement à l'augmentation du nombre de groupes régionaux et sous-régionaux qui oeuvrent pour promouvoir la coopération économique dans les pays du Sud, il convient de prendre des mesures pour élargir le champ de la coopération Sud-Sud et développer les partenariats triangulaires dans le cadre de ces dispositifs de collaboration.**

72. **Le rythme rapide de la mondialisation appelle à une approche plus stratégique de la coopération Sud-Sud. Alors que les pays en développement se préparent à entrer sur les marchés mondiaux, il leur faut connaître leurs atouts et leurs faiblesses relatives et la manière d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour minimiser les effets adverses et maximiser les avantages. Dans ce contexte, il faut se féliciter de l'intensification de la coopération financière et monétaire et continuer dans cette voie.**

73. **Un certain nombre de pays en développement ayant un taux de croissance économique élevé sont incités à se faire mutuellement concurrence pour obtenir des investissements étrangers directs. Il faut que ces pays du Sud adoptent des stratégies adéquates afin d'éviter de se livrer à une concurrence contre-productive.**

74. **Alors que le volume des échanges Sud-Sud et Nord-Sud s'accroît et que les produits manufacturés remplacent peu à peu les produits de base dans les exportations de certaines régions en développement, il faut prendre d'urgence des mesures pour renforcer la capacité commerciale des pays les moins avancés, dont la part dans le commerce mondial n'était que de 0,6 % en 2001.**

75. **Grâce à l'amélioration des flux d'informations, la planification stratégique et l'existence de mécanismes efficaces de règlement pacifique des conflits, la coopération Sud-Sud pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire en faisant appel aux ressources et à l'expertise du Sud, particulièrement à celles des pays qui ont récemment connu un développement socioéconomique rapide.**

76. **La participation croissante du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de celles de la société civile à la coopération Sud-Sud est un événement positif qu'il convient d'encourager et de conforter dans le cadre de futures initiatives Sud-Sud et triangulaires.**

Notes

- ¹ On peut consulter les dernières informations en date concernant la suite donnée à la Conférence de Monterrey à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/ffd>>.
- ² On trouvera le texte du rapport du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que des informations sur la suite qui lui a été donnée, à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/sustdev/index.html>>.
- ³ On trouvera davantage de renseignements sur le NEPAD à l'adresse suivante : <<http://www.nepad.org>>.
- ⁴ Les éléments d'information relatifs à l'ANASE proviennent des communiqués de presse publiés par le Secrétariat de l'Association; le texte complet de ces communiqués peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.aseansec.org/>>.
- ⁵ Les renseignements relatifs à la Communauté andine ont été obtenus à l'adresse suivante : <<http://www.comunidadandina.org/endex.htm>>.
- ⁶ On trouvera le texte de ce communiqué et celui d'autres communiqués portant sur les relations entre le MERCOSUR et la Communauté andine à l'adresse suivante : <<http://www.comunidadandina.org/ingles/common/mercosur4.htm>>.
- ⁷ On trouvera des informations plus détaillées au sujet du Groupe des Vingt-Quatre à l'adresse suivante : <<http://www.g24.org>>.
- ⁸ On trouvera des informations plus détaillées sur le Réseau ministériel des pays pauvres très endettés à l'adresse suivante : <<http://www.dri.org.uk/pages/hipcen.html>>.
- ⁹ Pour obtenir des renseignements à propos de diverses institutions financières régionales qui appuient le développement, on consultera le site Web du FMI <<http://www.imf.org>> qui contient une liste de plus de 50 d'entre elles, actives dans les pays en développement.